

COMMUNE DE BUSWILLER

54 rue Principale 67350 BUSWILLER
☎ 03 88 70 71 90 – 06 07 59 80 04
✉ mairie.buswiller@gmail.com

CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Entre les soussignés,

M. Daniel ETTER, Maire de la Commune de Buswiller, agissant pour le compte de celle-ci,
et

M. ou Mme

Téléphone :

Domicilié(e) :

Né(e) le **à**

ci-après dénommé "l'organisateur",

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 novembre 2015 fixant les tarifs d'utilisation de la salle,

Il a été convenu ce qui suit :

La salle communale ainsi que les sanitaires sont loués aux conditions suivantes :

Période d'utilisation des locaux

Date de l'événement :

Mesures de sécurité

L'organisateur reconnaît :

- avoir procédé avec le responsable de la salle à une visite des locaux qui seront utilisés,
- avoir constaté avec le responsable l'emplacement des dispositifs d'alarme, des extincteurs et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Au cours de l'utilisation des locaux, l'organisateur s'engage :

- à en assurer le gardiennage ainsi que celui des accès,
- à contrôler les entrées et sorties des personnes,

Responsabilité

L'organisateur reconnaît avoir été informé que le présent contrat ne peut être cédé à un tiers et que la sous-location est interdite.

L'organisateur devra se conformer aux prescriptions et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la sécurité, la salubrité, le droit du travail, la concurrence et la consommation, de sorte que la commune ne puisse faire l'objet d'aucune poursuite.

Il devra respecter la tranquillité et le repos des voisins sous peine de contravention.

Etat des lieux

Un premier état des lieux se fera lors de la remise des clés ; le deuxième aura lieu lorsque l'organisateur rapportera les clés après l'utilisation des locaux.

L'organisateur s'engage à rendre les locaux loués en parfait état.

La vaisselle présente dans la salle est mise à disposition de l'organisateur à titre gratuit mais tout bris ou perte d'un ou plusieurs éléments lui sera facturé, selon les tarifs indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tarifs pour le remplacement de la vaisselle					
Assiettes	creuse	3.00 €	Verres	gobelet à eau	1.50 €
	plate	3.50 €		à bière	1.00 €
	à dessert	3.00 €		à champagne	2.00 €
Couverts	fourchette	1.50 €		à vin	2.00 €
	couteau	2.00 €		à jus de fruits	1.00 €
	cuillère à soupe	1.50 €		Café	tasse
	cuillère à café	1.00 €	soucoupe	1.50 €	
			Autres	ciseaux	6.50 €
				roulette à pizza	12.50 €

Caution de garantie

Une caution d'un montant de 200 € est demandée lors de la signature de la convention ; un chèque de ce montant, libellé à l'ordre de la Commune de Buswiller, sera remis au responsable.

Tarif

En application de la délibération du 2 novembre 2015, les locaux sont loués pour un montant de 50 € majoré de 10 € pour l'utilisation éventuelle du chauffage ; l'organisateur s'engage à verser ce montant à la Trésorerie de Bouxwiller dans les meilleurs délais suite à la réception de l'avis des sommes à payer.

Fait à Buswiller, le

L'organisateur,

Le Maire,

M. ou Mme

Daniel ETTER

(Signature précédée de la mention "Lu et approuvé")

INVENTAIRE DE LA VAISSELLE DANS LA SALLE COMMUNALE

29 Verres à vin blanc	1 Pince à pâtes
17 Verres simples (enfants)	4 Couverts salade
30 Verres à jus de fruits	1 Espèce cuillère en bois plast
36 Flûtes à champagne	4 Plats ovales en inox
36 Verres à bière	2 Légumiers en inox
12 Verres à bière Kronenbourg	2 Soupières en inox
60 Verres à eau	2 Saladiers en verre
58 Verres à vin	3 Saladiers
2 Cruches à eau	1 Passoire en inox
48 Assiettes creuses	1 Machine à café
48 Assiettes plates	1 Thermos
47 Assiettes à dessert	1 Bouilloire
48 Tasses	2 Casseroles en inox
48 Soucoupes	1 Poêle
48 Fourchettes	1 Fait-tout avec couvercle
48 Couteaux	5 Paniers à pain
48 Cuillères	1 Roulette à pizza
47 Cuillères à café	1 Couteau de boucher
2 Couteaux de cuisine	2 Louches
1 Fouet	1 Paire de ciseaux
1 Couteau à pain	1 Planchette de découpe
1 Pelle à tarte	2 Petits légumes en inox
1 Grande planche de découpe	